



NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES SUR LES TERRAINS DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

CECI N'EST PAS UN PROCESSUS DE SOLLICITATION

Les fournisseurs doivent noter qu'il ne s'agit pas d'un processus d'appel d'offres ni d'une demande de propositions. La publication de la présente demande de renseignements ne crée pas une obligation pour la Commission de la capitale nationale (CCN) d'émettre ou de négocier un contrat subséquent, et ne l'oblige pas légalement ou autrement à conclure un contrat ou à accepter les suggestions des fournisseurs.

CONTEXTE

La CCN a une solide tradition d'intendance environnementale, et nous voulons en faire plus.

Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 [[LIEN](#)] de la CCN présente une vision à long terme pour l'avenir de la région. Le plan offre une orientation pour le développement de la capitale et un cadre pour l'utilisation des terres et les projets qui seront mis en œuvre sur le territoire fédéral, en plus de fournir une plateforme pour tirer parti de l'engagement de la CCN en matière de durabilité, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces derniers. Dans le cadre de ce plan, diverses stratégies d'appui définissent des politiques plus détaillées pour des domaines précis du mandat de la CCN, comme la **Stratégie de développement durable 2018–2023** [[LIEN](#)]. Cette stratégie fournit un programme ciblé et novateur de leadership environnemental dans la région de la capitale du Canada, et elle constitue un élément global qui doit être inclus dans tous les plans, stratégies, politiques et opérations de la CCN. La CCN est l'une des deux seules sociétés d'État fédérales à adhérer à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et à travailler avec des partenaires communautaires pour une région verte et inclusive.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur des transports représentent l'un des plus grands défis à relever pour atteindre les cibles de réduction des émissions du gouvernement du Canada. Le fait de contribuer au réseau de bornes de recharge permet aux conducteurs de véhicules électriques d'aider à relever ce défi chaque fois qu'ils y branchent leur véhicule. La CCN fait la promotion du transport et de la mobilité durables dans la région de la capitale nationale et, par conséquent, souhaite **installer d'ici la fin de l'année 2021 jusqu'à 20 bornes de recharge pour véhicules électriques dans ses parcs de stationnement en Ontario et au Québec.**

Cette initiative stimulera l'innovation pour réduire les émissions de carbone, appuiera les énergies renouvelables et à faible émission de carbone et le développement de technologies propres.

SPÉCIFICATIONS

Emplacements possibles :

Plus de 100 parcs de stationnement de la CCN sont potentiellement disponibles pour l'installation de bornes de recharge. Voici une liste des parcs les plus prometteurs. Veuillez noter que certains emplacements ne sont pas alimentés en électricité et que les systèmes électriques de la CCN dans ses parcs de stationnement peuvent varier en termes d'état et d'âge. Il faudrait procéder à une évaluation de l'état (les emplacements avec un * indique qu'il y a une source d'électricité). Pour tout renseignement complémentaire, consulter : <https://ncc-ccn.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=30079456d39b457c9b682bb17edff0cc&locale=fr>

- **Gatineau :**
 - Parc Jacques-Cartier, secteur sud*
 - Marina de Hull*

- **Parc de la Gatineau :**
 - Centre des visiteurs (33 Chemin Scott, Chelsea)*
 - Stationnement du domaine Mackenzie-King*
 - Plage O'Brien
 - Lac Leamy*

- **Ottawa :**
 - P1 à P8 le long de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier
 - Rapides Remic
 - Belvédère Kitchissippi
 - Champlain
 - Lac Dow*
 - Rideau Hall*
 - Parc Vincent-Massey*
 - 5^e Avenue près de Canal Ritz*
 - 7, promenade Lady Grey*

Niveau de charge requis : niveau 2 ou niveau 3

- **Niveau 2** – À l'aide d'une prise de borne de recharge pour véhicules électriques de 220/240 volts, la plupart des modèles de véhicules électriques se rechargeront complètement en 5 à 10 heures. Ces bornes de niveau 2 ont toutes une prise standard qui se branche sur tous les véhicules électriques (J1772), à l'exception des véhicules Tesla, qui ont leur propre prise.

- **Niveau 3** – Les bornes de recharge rapide, généralement de 400 volts, permettent de faire passer la charge d'un véhicule de 0 % à 80 % en 30 à 45 minutes.
On trouve ces bornes le long des principales autoroutes et des grandes routes partout au Canada.
Connecteurs possibles pour le niveau 3 :
 - **CHAdEMO**
 - Conçu et adopté par les fabricants japonais et coréens.
 - On le trouve sur la Nissan LEAF, la Kia Soul Electric et la Mitsubishi Outlander PHEV. Les conducteurs de Tesla peuvent également acheter un adaptateur CHAdEMO.
 - **Systèmes de recharge combinés**
 - Utilisé par presque tous les fabricants américains et européens. On les trouve sur la BMW i3, la Chevrolet BOLT, la Ford Focus Electric, la Hyundai Ioniq Electric, la Hyundai Kona Electric, la Jaguar I-PACE et la Volkswagen e-Golf.

Types de partenariats disponibles :

- 1) Les partenaires sélectionnés paient la totalité du coût d'achat et d'installation des bornes de recharge (y compris les frais de location du terrain) et reçoivent le revenu qu'elles génèrent plus la visibilité (sauf à Rideau Hall).

- 2) Les partenaires sélectionnés paient la totalité du coût d'achat et d'installation de la borne de recharge (sans frais de location). Les revenus générés sont répartis entre la CCN et les partenaires. Les partenaires sélectionnés bénéficient également d'une visibilité (sauf à Rideau Hall).

Nous accepterons de multiples partenariats pour cette initiative.

La présente demande de renseignements (DR) a principalement pour objectifs ce qui suit :

- 1) Solliciter des commentaires détaillés auprès des fournisseurs éventuels sur les exigences opérationnelles et techniques et un échéancier éventuel ;
- 2) Comprendre comment les fournisseurs peuvent aider la CCN dans le cadre de son projet de bornes de recharge pour véhicules électriques et toute contrainte potentielle que le vendeur pourrait identifier ;
- 3) Solliciter des conseils sur les capacités de l'industrie à offrir une solution fondée sur les types de partenariats disponibles.

Les réponses à la DR doivent traiter en détail les 3 objectifs ci-dessus.

RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES

L'entrepreneur doit respecter les conditions et posséder l'expertise et les capacités suivantes :

1. Être pleinement informé sur les produits et services démontrés;
2. Faire appel à un entrepreneur électricien agréé pour superviser le projet;
3. Fournir du personnel compétent et professionnel pour veiller à ce que les besoins de la CCN soient satisfaits;
4. Retenir des services d'ingénierie;
5. Mandater une ou plusieurs entreprises ou un maître électricien pour les travaux de conception;
6. Publier les plans et les servitudes exigés par Hydro-Québec et Hydro Ottawa en collaboration avec la CCN;
7. Exécuter les travaux ou superviser les travaux si des services d'ingénierie sont fournis;
8. Procéder à l'inspection, à l'entretien et aux réparations régulièrement, selon les besoins;
9. Fournir un service à la clientèle bilingue;
10. Le promoteur sera responsable des sous-compteurs, de l'entretien des lignes électriques, des kiosques et de la consommation d'électricité.

L'entrepreneur doit être en mesure d'accomplir les tâches suivantes :

1. Avec l'aide de la CCN, s'adresser à la ville visée ou à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour obtenir le permis requis;
2. Effectuer une évaluation de l'état du réseau électrique, car l'état et l'âge de nos systèmes électriques varient;
3. Demander la confirmation du ou des points de connexion;
4. Présenter une demande à Hydro-Québec (au Québec) et à Hydro Ottawa (en Ontario);
5. Exécuter les travaux conformément aux plans d'ingénierie;
6. Vérifier les installations de connexion en collaboration avec la CCN;
7. Communiquer avec Hydro-Québec et Hydro Ottawa pour planifier une visite sur place de l'équipe de comptage en collaboration avec la CCN;
8. Brancher l'installation au réseau de distribution;
9. Communiquer avec Hydro-Québec et Hydro Ottawa pour planifier une visite sur place de l'équipe de connexion (brancher l'installation au réseau);
10. Inspecter le connecteur (à la recherche de fissures, de bris ou de métal exposé);
11. Inspecter l'étui (le connecteur doit reposer fermement dans l'étui);
12. Installer des panneaux d'information bilingues, approuvés par la CCN;
13. Inspecter le câble de recharge (à la recherche de signes d'usure).

La CCN doit :

1. Déterminer les sites potentiels;
2. Définir les dix (10) emplacements stratégiques et en informer Hydro-Québec et Hydro Ottawa;
3. Faciliter l'exécution et la résolution des problèmes, le cas échéant, au besoin;

4. Assurer une gestion efficace des relations d'affaires;
5. Gérer et surveiller le rendement des entrepreneurs.

Renseignements généraux :

La borne de recharge est assujettie aux mêmes règles que tout autre appareil électrique, comme les climatiseurs et les systèmes de chauffage électrique. Les bornes doivent donc être certifiées en vertu du Code du bâtiment de la province, du Code national du bâtiment et du Code national de prévention des incendies.

Tout travail qui touche les terrains de la CCN est assujéti à une approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières. Pour tout renseignement complémentaire, consulter : <https://ccn-ncc.gc.ca/traiter/approbations-federales-utilisation-sol-design-transactions-immobilières>

COÛTS DE RÉPONSE

La CCN ne remboursera aucune organisation pour les dépenses engagées pour répondre à ce DR.

TRAITEMENT DES RÉPONSES

Utilisation des réponses : Les réponses ne seront pas évaluées. Toutefois, les réponses reçues peuvent être utilisées par la CCN pour élaborer ou modifier l'approche d'approvisionnement. La CCN examinera toutes les réponses reçues.

Confidentialité : Les répondants devraient marquer toutes les parties de leur réponse qu'ils considèrent comme exclusives ou confidentielles.

L'industrie est invitée à répondre à cette demande de renseignements et à fournir les informations suivantes au plus tard à la date de demande de réponse indiquée. Les répondants sont priés de tenir compte des éléments suivants dans la préparation de leur réponse :

- La page de couverture : Si la réponse comprend plusieurs volumes, les répondants sont invités à indiquer sur la page de couverture de chaque volume le titre de la réponse, le numéro de la DR, le numéro du volume et le nom légal complet du répondant.
- Page de titre : La première page après la page de couverture doit être la page de titre, qui doit contenir les informations suivantes :

- 1) le titre de la réponse du défendeur et le numéro du volume ;
- 2) le nom et l'adresse du défendeur ;
- 3) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne de contact du défendeur ;
- 4) la date, et
- 5) le numéro de sollicitation de la DR

QUESTIONS

Toute communication et toute question à propos de cette DR doit être acheminée à l'autorité contractante de la CCN exclusivement, en écrivant à Shawn.Jansen@ncc-ccn.ca. Puisqu'il s'agit d'une DR et non d'un processus visant à aviser des fournisseurs qualifiés, toutes les questions n'obtiendront pas nécessairement une réponse écrite et ne seront pas nécessairement communiquées à l'ensemble des répondants.

Prière d'inscrire en objet : **SJ003 Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.**

DATE LIMITE DE DR

Échéance de la DR : la date de clôture de cette DR est **le 18 février 2021**, à 23h59, HNE. Cela dit, la CCN n'acceptera pas les réponses présentées après cette date.

Les réponses peuvent être soumises en français ou en anglais, à la préférence du répondant.

VEUILLEZ SOUMETTRE LES RÉPONSES DE LA DR À : Shawn.Jansen@ncc-ccn.ca